



Extinction action civile et augmentation de salaire

Par Visiteur

On me reproche d'avoir augmenter par mon propre chef mon salaire qu'on a chiffré et dont on me demandait le remboursement de mon côté j'avais demandé le paiement de mes heures supplémentaires si j'ai bien compris je peux être condamné au pénal mais ne rien devoir et la partie adverse n'aura aussi rien à me devoir ?

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Si vous avez transigé avec la partie civile, vous serez probablement effectivement condamné au pénal mais vous ne devrez pas indemniser la victime.

Bien cordialement.